

## Les relations homme/animal à travers les siècles De la « machine » à l'animal familier...

**L**es représentations de l'animal, individuelles ou collectives, évoluent différemment selon chaque culture et chaque époque. L'approche thérapeutique par la médiation animale (ou « zoothérapie » comme on la nomme au Québec) est elle-même le fruit d'un long cheminement...

Ces dernières décennies, les associations de défense des animaux ont attiré l'attention de l'opinion publique sur la cause animale. Mais concerne-t-elle une minorité de personnes engagées ou bien l'ensemble des citoyens ?

Aujourd'hui, dans notre société, nous considérons de plus en plus que la vie d'un animal a une valeur intrinsèque qui lui confère des droits, notamment le droit au respect. Les actes de cruauté à l'égard des animaux sont médiatisés et déclenchent des vagues d'indignation, particulièrement sur les réseaux sociaux. Entre autres, des personnes se mobilisent en signant des pétitions.

L'animal familier est perçu comme un être sensible et tout acte de maltraitance à son encontre est passible de sanctions pénales. Chaque année, des spots publicitaires de la Fondation 30 millions d'amis dénoncent l'abandon des chiens et sensibilisent les téléspectateurs à ce phénomène qui atteint un pic à l'approche des vacances d'été.

Cependant, il n'en a pas toujours été ainsi : l'animal a longtemps été réduit à des fins utilitaires. En outre, un animal « d'élevage » ne va pas être considéré de la même façon qu'un animal « familier » ou qu'un animal « sauvage ». Un tour d'horizon sur l'évolution du lien entre l'homme et l'animal apporte quelques éclairages...

### Vers une conception globale de la vie sur Terre

Nous sommes au XVII<sup>e</sup> siècle. Le philosophe René Descartes décrit l'animal comme une « machine » dépourvue de conscience. L'auteur présente cette théorie de l'animal-machine dans son célèbre *Discours de la méthode* (1637). Selon ce point de vue, il est envisageable pour les êtres humains de dominer le monde animal en toute légitimité et toute bonne foi (voir page 5).

Cette vision a conduit à une idée communément admise visant à appréhender l'être humain comme l'entité centrale sur Terre : l'**anthropocentrisme**. Depuis les an-

nées 70, des chercheurs en sciences humaines mais aussi en biologie commencent à s'intéresser aux interactions de l'homme avec son environnement. Une conscience écologique émerge dans ces disciplines ; elle s'inscrit dans l'anthropocène : l'ère géologique actuelle, au sein de laquelle l'être humain agit tellement sur l'environnement qu'il le détruit.

Dans son ouvrage *La sixième extinction de masse – Comment l'Homme détruit la vie* (Vuibert, 2015), la journaliste américaine Elisabeth Kolbert s'appuie sur des études scientifiques et montre qu'une sixième extinction de masse est en cours. Cette fois-ci, le phénomène n'est pas seulement corrélé à des processus géologiques mais également et surtout aux activités de l'homme. Des milliers d'espèces animales disparaissent en raison de la réduction et de la dégradation de leur milieu naturel, des évolutions climatiques, de l'acidification des océans...

On retrouve cet aspect anthropocentré de la vie sur Terre dans une autre vision qui assimilerait l'animal à une personne : l'**anthropomorphisme**. Dans cette conception, il est d'usage d'attribuer à un animal familier des caractéristiques propres à l'humain. Cela peut être le cas dans la relation entre un maître et son chien. Il est alors possible de projeter sur l'animal toute sorte de réalités qui, en fait, ne parlent que des personnes formulant ces projections et non pas de l'animal. Ainsi, ce dernier apparaît comme un indicateur non négligeable de la façon dont nous nous comportons vis-à-vis de notre environnement. Cela invite à faire un pas de côté et à se questionner.

Il y a un véritable champ de réflexion à investir pour tendre vers un juste équilibre où l'animal serait appréhendé dans son altérité fondamentale, son animalité intrinsèque et sa dimension d'être doué de sensibilité. L'animal, même familier, reste un animal et nous avons beaucoup à en apprendre, comme nous allons le voir dans le dossier qui suit. Nous avons l'occasion de redécouvrir le monde animal d'une manière plus globale et sous ses différentes facettes, à condition de ne plus le

réduire à nos imaginaires et nos usages, mais bien en étudiant ses fonctionnements propres. À ce titre, la médiation animale est l'une des fenêtres par lesquelles nous pouvons observer les interactions possibles entre l'homme et l'animal.

### La naissance de la médiation animale pour améliorer la santé des personnes

Liliane Volat, directrice d'Ehpad <sup>(1)</sup>, a réalisé un mémoire dans lequel elle analyse l'évolution de la représentation de l'animal en société <sup>(2)</sup>: « *Dès les origines du monde, l'animal, au-delà de son aspect utilitaire, a fasciné l'Homme. Les fresques des sites préhistoriques mettant en scène bisons, chevaux et cervidés, de préférence à des silhouettes humaines, en témoignent* ». Aux quatre coins du monde, l'animal est tantôt divinisé, tantôt chosifié, tantôt familier.

La domestication animale remonte à la plus haute antiquité : « *Le chien serait apparu comme compagnon de l'homme il y a vingt mille ans et le chat aurait d'abord été utilisé, dans l'Égypte ancienne, pour la capture des souris dans les greniers à grains. Puis la passion du chat, élevé au rang de divinité, a exhaussé cet animal de sa condition domestique pour lui donner un statut véritablement privilégié* ».

Liliane Volat explique que la mode des animaux de compagnie en Occident provient d'Amérique du sud « *où les conquistadores ont contracté la manie des animaux mascottes auprès des Indiens* ». L'engouement pour les animaux familiers est attesté à partir du XV<sup>e</sup> en France. Depuis, l'animal de compagnie représente un phénomène notoire dans la société. La conception de l'animal familier dépasse une vision utilitaire : « *Au XIX<sup>e</sup> siècle, on commence à parler d'animal de tendresse* ».

La tendresse, l'affect, le contact : voilà le cœur de la médiation animale qui voit le jour et se développe aux États-Unis à partir des années 60. Boris Levinson, pédo-psychiatre américain, présente pour la première fois, en 1961, une communication sur l'étude des relations entre l'homme et l'animal. Si certains accueillent ces idées nouvelles, d'autres les tournent en dérision. Pourtant, Boris Levinson rapporte de multiples interactions significatives relatives à l'action favorable des animaux notamment sur les enfants et les personnes âgées.

En France, le mouvement a été impulsé par le vétérinaire Ange Condoret qui a mis en place des programmes prenant en charge des jeunes en difficultés sociales. Liliane Volat rappelle que « *de nombreux travaux de sociologie accordent une grande importance au rôle psychosocial de l'animal de compagnie* ». Effectivement, l'animal familier joue un rôle privilégié en tant que « *partenaire dont les actes, les émotions, les affects et les capacités cognitives s'inscrivent dans des registres familiers. Il fait partie du groupe familial. Il est à la fois témoin, acteur de la vie quotidienne, complice et confident* ». Si l'animal ne peut et ne doit pas remplacer le contact avec d'autres êtres humains, il peut contribuer à l'amélioration de l'état psychique, émotionnel et physiologique des personnes : il ne juge pas, il est là tel qu'il est et accepte les personnes telles qu'elles sont. Il peut s'agir des chiens, des chats, des chevaux, des ânes, des oiseaux, des poissons, des cochons d'Inde...

L'enjeu majeur de la médiation animale est bien d'améliorer la qualité de vie et la santé des personnes. Et les objectifs thérapeutiques doivent s'ajuster en fonction de différents paramètres : les besoins des usagers, l'action et le regard des professionnels et des bénévoles, les contraintes organisationnelles des institutions, les formations à renforcer, la reconnaissance de la pratique, le respect du bien-être animal...



Comme les machines, les animaux seraient des assemblages de pièces et rouages, dénués de conscience ou de pensée. Cependant, Descartes reconnaît des différences entre eux. L'animal est vivant et il a des sentiments. Cette conception mécaniste s'intègre dans une vision mécaniste du réel. Ses implications éthiques et religieuses en font une théorie controversée.

### L'animal-machine chez René Descartes (1596-1650)

« *Je sais bien que les bêtes font beaucoup de choses mieux que nous, mais je ne m'en étonne pas car cela même sert à prouver qu'elles agissent naturellement et par ressorts, ainsi qu'une horloge, laquelle montre bien mieux l'heure qu'il est, que notre jugement ne nous l'enseigne. Et sans doute que, lorsque les hirondelles viennent au printemps, elles agissent en cela comme des horloges. Tout ce que font les mouches à miel est de même nature, et l'ordre que tiennent les grues en volant et celui qu'observent les singes en se battant, s'il est vrai qu'ils en observent quelqu'un, et enfin l'instinct d'ensevelir leurs morts, n'est pas plus étrange que celui des chiens et des chats, qui grattent la terre pour ensevelir leurs excréments, bien qu'ils ne les ensevelissent presque jamais* » (Lettre au marquis de Newcastle, 1646).

(1) – Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

(2) – *La présence animale en maison de retraite : un moyen d'améliorer la qualité de vie*. Mémoire réalisé par Liliane Volat dans le cadre de la formation des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux publics (1998-1999).

# L'art de soigner l'humain via la relation avec l'animal

## Organiser les pratiques pour renforcer la discipline

**D**ans le *Cahier 2 des Actualités sociales hebdomadaires (ASH)* n° 3175 du 11 septembre 2020, Virginie Champion, Jacques Draussin et Claudine Colozzi – en partenariat avec la Fondation Adrienne et Pierre Sommer – proposent un numéro juridique et social consacré à la médiation animale <sup>(1)</sup>.

Si les personnes qui s'intéressent à la question des relations entre l'être humain et l'animal observent depuis longtemps les bienfaits du contact avec les animaux sur l'homme, la notion de médiation animale n'a émergé que très récemment.

L'animal n'est « *ni un médicament, ni un thérapeute, c'est un médiateur* ». Ainsi, il s'agit de définir et de théoriser le concept de médiation animale pour encadrer les pratiques, évaluer les bénéfices et enrichir les usages – sachant que le respect vis-à-vis de l'animal est primordial et occupe autant de place que la reconnaissance portée aux contributions de ce dernier dans la vie des humains.

La médiation animale est reconnue dans le cadre des thérapies non-médicamenteuses par la Haute Autorité

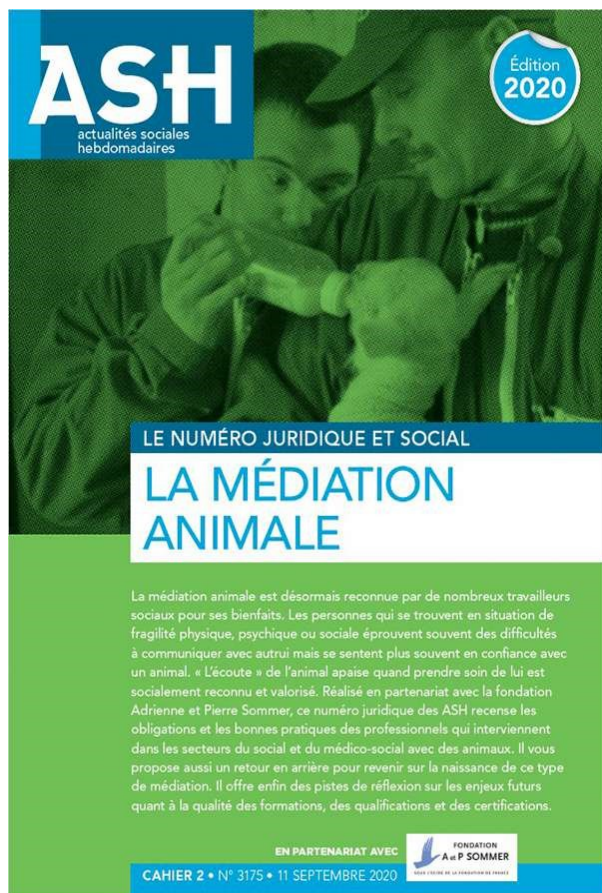
de santé (HAS). Elle peut être pratiquée pour compléter certaines prescriptions médicamenteuses ou bien associée à des approches paramédicales. Ces activités sont le plus souvent conduites dans des institutions éducatives, sociales ou médico-sociales. Parmi les usagers qui peuvent en bénéficier, on retrouve les personnes âgées, les jeunes autistes, les jeunes trisomiques, les personnes sans domicile fixe, les détenus...

Ce numéro spécial des *Actualités sociales hebdomadaires* offre un état des lieux très documenté permettant une vision la plus large possible sur le sujet. À travers de nombreux témoignages – d'intervenants emblématiques notamment –, le dossier aborde les dimensions intrinsèques à la consolidation et au déploiement de l'activité : les constats, la recherche, la formation, le financement des projets, la réglementation en matière d'hygiène, les pistes de développement et la situation à l'étranger.

### Qu'est-ce que la médiation animale ?

Les premiers écrits portant sur les actions qui associent les personnes en difficulté et les animaux apparaissent dans les années 60. Mais c'est en 2000 que le concept de « médiation animale » (d'abord appelé « zoothérapie ») s'impose. En 2008, un groupe d'experts missionnés par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer (cf. encadré page 7) donne une première définition : « *La médiation animale est la mise en relation entre l'Homme et l'animal domestique ou familial dans le cadre d'un programme social, thérapeutique ou éducatif, dans l'intérêt de l'un et dans le respect de l'autre* ».

C'est en proposant des activités favorisant des interactions positives pour les uns et les autres que l'intervenant en médiation animale peut observer ce qui se passe durant les séances et ajuster le contenu des activités éducatives ou thérapeutiques. Ainsi, le médiateur peut être tour à tour l'intervenant ou l'animal : « *C'est cette mutualisation qui enrichit, au-delà de la seule présence de l'animal* », souligne Guy Courtois, président de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer de 2003 à 2019.



*Cahier 2 des Actualités sociales hebdomadaires (ASH)* n° 3175 du 11 septembre 2020

(1) – « La médiation animale » (121 pages, 18,50 euros).



La relation d'aide induite par la médiation animale s'inscrit dans une configuration triangulaire : le bénéficiaire, l'intervenant et l'animal. En effet, comme le précise Guy Courtois, cette approche requiert « *la nécessaire présence et action d'un intervenant (psychologue, éducateur, psychomotricien, etc.) connaissant d'une part la situation de la personne en difficulté, de ses troubles, de son comportement, d'autre part les capacités et les limites de l'animal pour orienter, seul ou avec l'appui d'un spécialiste de l'animal, la pratique des séances* ».

Les candidats les plus plébiscités pour participer à cette aventure sont les chiens, les chevaux, les ânes, les lapins, les cochons d'Inde et les oiseaux. Parmi eux, les chiens et les chevaux sont ceux qui interviennent dans la majorité des cas (dans trois quarts des actions proposées). Toutefois, la possibilité ou le choix de travailler avec tel ou tel animal dépend de la population concernée, du type de handicap, des objectifs thérapeutiques ou éducatifs et de la structure au sein de laquelle s'exerce la pratique de médiation animale. La forme et le contenu des programmes varient également en fonction des différents paramètres précédemment cités.

Les auteurs abordent en détail les différentes fonctions des animaux dans ce numéro dédié à la médiation animale. Le chien par exemple (un très vieil et grand ami de l'Homme !) peut jouer le rôle de « chien d'assistance », de « chien d'éveil » ou de « chien d'accompagnement social ». Le chien incarne un stimulant moteur, psychomoteur ou sensoriel et surtout : « *Il ne juge pas, écoute, donne de l'affection et valorise* ». Dans tous les cas, la présence canine fait le pont entre l'utilisateur et son environnement : « *Ainsi, par exemple, un enfant avec autisme va-t-il communiquer avec le chien contre toute attente* ».

### **Professionalisation : pour des formations structurées et reconnues**

Il ne suffit pas d'être accompagné d'un lapin ou d'un âne pour s'improviser intervenant en médiation animale : « *La reconnaissance officielle et juridique des formations demeure la pierre d'achoppement du développement de la médiation animale* ». Selon la profession initiale du futur praticien (orthophoniste, psychomotricien, ergothé-

rapeute, kinésithérapeute, psychologue, infirmier, animateur, travailleur social...), les qualifications à acquérir seront différentes. Actuellement, des certifications professionnelles existent, telle celle d'« équicien » (médiation animale par le cheval) qui a vu le jour en 2014.

C'est Isabelle Claude qui a mis au point cette formation au métier d'équicien : celui-ci « *doit avoir des connaissances en éthologie humaine et animale, en psychologie, en physiologie et en biologie. Il doit être apte à comprendre le fonctionnement humain comme celui de l'animal* ». L'école se trouve en Lorraine ; elle est reconnue par l'Éducation nationale et elle est « *la seule en France et en Europe qui soit habilitée à assurer la formation d'équicien* ». Isabelle Claude rappelle que le secteur est en pleine expansion et que la demande ne cesse d'augmenter.

Il y a la formation qui concerne les humains et puis la formation du côté des animaux. Créée il y a plus de trente ans, l'association Handi'Chiens forme puis remet gratuitement des chiens éduqués à différents usagers : personnes en situation de handicap, parents d'enfants polyhandicapés, trisomiques ou atteints de troubles autistiques, personnes épileptiques, etc. Ce sont plus de 2 300 chiens qui ont été formés en trois décennies, « *dont 320 chiens d'accompagnement social confiés aux responsables d'établissements socio-médicaux* ».

### **De nombreux bienfaits sont constatés sur le terrain**

Le chapitre qui fait le lien entre les enfants et la médiation animale s'appuie sur les travaux de Daniel Marcelli, pédopsychiatre, professeur émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : « *Face à un cheval, un adolescent qui a tendance à entretenir des relations de pouvoir avec autrui réalise qu'il ne peut absolument pas commander l'animal et qu'il doit en passer par les règles de base de l'équitation pour obtenir un résultat* ». Il peut ainsi mettre du sens sur les règles de la vie en société et de l'éducation, en saisir l'intérêt.

D'après la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, les équidés sont présents dans plus de la moitié des projets proposés chaque année en matière de médiation animale. Nadège Rampeau, éducatrice spécialisée investie

## **La Fondation Adrienne et Pierre Sommer**

La Fondation Adrienne et Pierre Sommer fête son cinquantième anniversaire en 2021. Elle vise à promouvoir la médiation animale, à sensibiliser les personnes à ses bienfaits et à soutenir les bonnes pratiques. La Fondation finance des actions de médiation animale sur le terrain ainsi que des travaux de recherche. Elle organise des colloques et des conférences ; publie des brochures et des cahiers thématiques ; noue des contacts internationaux ; crée des prix et ouvre de nouveaux domaines d'intervention pour la médiation animale. L'objectif qui sous-tend les actions de la Fondation est de développer le lien entre les hommes et les animaux.

sur des projets en médiation avec des ânes, apporte un éclairage : « *Avec la présence animale, nous sommes conviés à la dimension du monde du vivant, qui est à l'opposé des clivages et des certitudes* ». À travers une observation patiente du comportement de l'animal, les jeunes bénéficiaires apprennent à mieux connaître leur propre corps, leurs émotions, et à (re)découvrir le plaisir d'apprendre.

Même constat pour Anne Grisel, enseignante spécialisée et intervenante en médiation animale à Cherbourg : « *On gagnait parfois des semaines de travail grâce au climat de confiance que le chien instaurait* ». Que ce soit dans les champs de la petite enfance, du handicap, de la gériatrie ou dans des services de soins palliatifs, des crèches, des centres pénitentiaires, etc., « *l'animal permet de retisser un lien souvent distendu. Il aide à rompre un sentiment de solitude et d'isolement et favorise l'animation de groupe* ».

Les résultats les plus spectaculaires s'obtiennent dans le domaine du handicap. Des établissements comme les maisons de retraite et les hôpitaux voient de plus en plus souvent leurs pensionnaires cohabiter avec des animaux et les professionnels des secteurs concernés.

Dans un centre hospitalier, William Lambriotte, infirmier cynothérapeute (médiation animale par le chien), observe que des patients qui ne reconnaissent plus leur propre famille se souviennent, en revanche, du nom de ses chiennes. Il précise également que les contraintes de la réglementation concernant l'accueil des animaux en secteur social et médico-social se sont beaucoup assouplies.

Malgré ces évolutions et ces effets positifs, certaines difficultés demeurent : la question du financement des

projets et des travaux de recherche notamment. Le sociologue Jérôme Michalon revient sur l'intérêt réel à légiférer les pratiques en lien avec la médiation animale.

Ce sont d'abord les fabricants de nourriture pour animaux de compagnie (croquettes et autres pâtés de la société Mars, avec des grandes marques comme Pedigree, Cesar, Royal canin...) qui ont beaucoup investi dans la recherche à partir des années soixante-dix. Il y avait là un intérêt financier à ce que les gens se tournent le plus possible vers les animaux de compagnie, et donc achètent des croquettes...

La figure de l'animal de compagnie s'étant imposée, l'idée qu'il procure des bienfaits était à explorer. Loin des biais méthodologiques et autres conflits d'intérêts, la situation est plus claire aujourd'hui : « *Nous avons besoin de recruter des doctorants et des chercheurs, de lancer de nouveaux projets pour faire grandir la communauté* », explique Marine Grandgeorge, maître de conférences au laboratoire d'éthologie animale et humaine de Rennes-1. Selon elle, les chercheurs et les acteurs de terrain doivent travailler ensemble pour conforter empiriquement certaines observations et pour expérimenter, puis valider ou infirmer les hypothèses émises. C'est cela qui permettra d'évaluer au mieux les méthodes et les outils utilisés.

Les auteurs du numéro spécial rappellent le rôle-clé de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer du fait de sa contribution à des travaux de recherche en lien avec la médiation animale. En outre, « *la dimension relationnelle revient en force suite à des études épidémiologiques* ». La représentation positive que l'humain a de l'animal et le type de relation qu'il est possible d'entretenir avec lui se trouvent au cœur des bénéfices apportés par la médiation animale.

## Il y a vingt ans, le CÉAS a enquêté...

En 2002, dans le cadre d'un enseignement d'initiation à la sociologie, le CÉAS a réalisé une enquête de terrain avec trente-cinq élèves aides-soignants du Centre hospitalier de Laval. L'objectif était d'étudier la présence des animaux dans les maisons de retraite. La démarche s'était appuyée sur un questionnaire destiné aux établissements mayennais et sur des entretiens avec la direction, les membres du personnel et les résidents de la maison de retraite de Ballots et de la résidence de l'Épine à Laval <sup>(1)</sup>.

L'enquête a révélé les effets positifs de la relation entre la personne et l'animal, mais également les difficultés pratiques, sanitaires, financières, que cela peut poser selon des responsables d'établissement. Tous pointent l'importance d'en discuter avec les résidents et de tendre vers une maison de retraite envisagée comme un lieu de vie à part entière.

On peut consulter le dossier sur le site Internet du CÉAS, rubrique « Gériatologie », puis « Analyse de pratiques » : « *On peut les câliner, ils ne se font pas prier. Les animaux sont des auxiliaires de soins en Ehpad* ».

(1) – La résidence de l'Épine a fermé en 2018 suite à la construction de l'Ehpad du quartier Ferrié à Laval. Le nouvel établissement a rassemblé les résidents des différents établissements lavallois du Centre communal d'action sociale.

Certains pays font le choix de légiférer pour professionnaliser la filière ; la priorité reste le bien-être animal. La France fait partie des pays particulièrement à la pointe dans le domaine, aux côtés des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Selon les acteurs de terrain, il est essentiel d'« agir et de se battre pour

imposer des règles, des normes et des bonnes pratiques ». À présent, l'objectif est d'organiser et de structurer la médiation animale en une discipline à part entière, complémentaire des autres approches éducatives et thérapeutiques.

## Des expériences pilotes probantes menées en Loire-Atlantique Toujours d'actualité : *La personne âgée et son animal* (1997)

**D**ans *La personne âgée et son animal : pour le maintien du lien*, ouvrage collectif publié en octobre 1997 aux éditions Érès (collection « Pratiques du champ social »), Jean-Luc Vuillemenot, Pascal Champvert, Michèle Masson, Geneviève Legeay, Catherine Roblin et Nicolas Christophe (en collaboration avec l'Afirac<sup>(1)</sup> et l'Adehpa<sup>(2)</sup>) mettent en évidence le caractère positif de la présence animale dans les maisons de retraite et autres établissements de long séjour censés être avant tout des lieux de vie.

Cet ouvrage est né à partir d'une observation de terrain : « *La personne âgée amenée en institution se voit contrainte, la plupart du temps, de se séparer de son animal de compagnie* ». C'est souvent un choc affectif pour la personne qui éprouve un autre deuil, en plus du changement de lieu de vie et parfois d'une rupture familiale ou sociale, notamment consécutive au décès du conjoint.

Les interactions sociales, affectives, sont essentielles à l'équilibre psychique et cognitif des aînés, et donc à leur qualité de vie. Sur ce point, des études démontrent que le chien, par exemple, joue un rôle de « *lubrifiant social* ». Aussi s'avère-t-il judicieux de s'interroger sur les avantages et les freins liés à la présence d'un animal en établissement.

Les auteurs s'appuient sur des expériences pilotes, menées notamment en Loire-Atlantique, pour analyser les principaux enseignements à en tirer et pour apporter une information précise sur les différentes formes possibles d'intégration. Il s'agit de proposer une « *base de réflexion sur la définition d'un projet de vie par l'introduction d'un animal en maison de retraite* ». Ce livre est conçu comme un guide destiné aux établissements, aux membres du personnel et aux résidents.

### Le droit de vivre avec son animal de compagnie

En 1997, le droit de vivre avec son animal en maison de retraite est contesté dans un cas sur deux. Si partager son quotidien aux côtés d'un animal fait partie des choix

personnels de tout un chacun, force est de constater que ce droit est mis entre parenthèses, voire occulté dans les établissements qui accueillent des personnes âgées. N'y aurait-il pas des pistes favorisant une autre vision de la présence animale en institution ? L'ouvrage date de 1997 et bien que les choses évoluent, la question est toujours d'actualité en 2021.

Les points relatifs à la sécurité et à l'hygiène sont souvent avancés comme un argument défavorable à l'introduction de l'animal en maison de retraite. Pourtant, il existe des conduites à tenir concernant tant l'hygiène que la sécurité mais également la santé, le respect de tous et l'éducation à donner à l'animal.

Le tout est de fédérer toute l'équipe soignante et tous les résidents autour d'un projet clairement défini et revu régulièrement. Comme le souligne François Josse, alors directeur d'un Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa) : « *Introduire un animal en institution est une idée qui dérange. Le dérangement est nécessaire. C'est la stagnation qui est néfaste* ».

Le droit d'une personne à rester accompagnée de son animal de compagnie est l'une des façons pour elle de préserver sa personnalité, son intimité, son identité propre.



*La personne âgée et son animal : pour le maintien du lien* (1997, 139 pages)

(1) – Jean-Luc Vuillemenot a été pendant vingt ans le secrétaire de l'Association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie (Afirac). Il est auteur, journaliste de presse écrite et audiovisuelle, spécialisé dans le domaine animalier.

(2) – Association des directeurs d'établissements d'hébergement de personnes âgées (Adehpa).

## Craintes, réserves, précautions à prendre... pour plein de bénéfiques

Dans un article d'*Hospimedia* du 8 août 2014, la journaliste Lydie Watremetz fait le point sur les initiatives qui font entrer les animaux dans les établissements accueillant des personnes âgées <sup>(1)</sup>. Si aucune réglementation n'interdit leur présence dans ces lieux, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) <sup>(2)</sup> note que « *la médicalisation des établissements et le respect des normes hygiéniques peuvent limiter, voire interdire la présence d'animaux dans les règlements intérieurs* ».

Avant toute chose, il est nécessaire de s'assurer que la présence de l'animal ne créera pas de contrainte ni ne perturbera pas la tranquillité des résidents. Pour cela, il s'agit notamment de « *définir en amont qui s'occupera de l'animal quand le résident ne sera plus en mesure d'assurer cette charge* ». Cette précaution peut décourager les résidents de venir accompagnés de leur animal familier.

En outre, la présence de l'animal n'est pas autorisée dans certains espaces collectifs : l'article 30 de l'arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social, interdit dans les salles de restauration « *la présence d'animaux de compagnie... à l'exception des chiens guides d'aveugles* ». En effet, les animaux peuvent représenter « *un risque d'insalubrité pour les denrées* ».

Toutefois, il est admis que les animaux optimisent la qualité de vie des résidents, comme l'explique l'Anesm : ils sont « *facteurs de renforcement de liens sociaux, et ce encore plus auprès de résidents atteints de déficiences psychiques* ».

Si beaucoup de directeurs d'établissement et animateurs reconnaissent l'intérêt d'accueillir un animal en Ehpad, certains font le choix de passer à l'action et d'autres préfèrent s'en abstenir. Pour ces derniers, cette démarche constitue une responsabilité qu'ils ne pourraient pas assumer, par exemple « *au regard du nombre des résidents* ». Ainsi, Michèle Berthelot, animatrice d'un établissement qui compte 430 résidents, estime que l'accueil d'un animal dans une structure est plus facile à mettre en œuvre dans le cadre d'une unité plus petite.

Enfin, Annie Brenet, cadre infirmière hygiéniste, précise que la présence d'un animal-mascotte <sup>(3)</sup> dans un établissement n'est pas une contrainte à condition de tout anticiper en amont : « *Les bénéfiques peuvent alors être très importants* ».

(1) – « Accueillir un animal en Ehpad se révèle plus bénéfique que risqué ». *Hospimedia* est un média en ligne indépendant qui couvre l'actualité du secteur sanitaire et médico-social.

(2) – L'Anesm, créée en 2007, a été absorbée par la Haute Autorité de santé (HAS) en avril 2018.

(3) – Un animal-mascotte est un animal collectif disponible pour l'ensemble des résidents : il fait partie intégrante du lieu de vie des personnes.

La circulaire Franceschi du 11 mars 1986 précise que « *les personnes âgées qui ont un animal domestique doivent être autorisées à le garder avec elles, dans la mesure où il ne créera pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents* ». Il n'en demeure pas moins que cette démarche reste aujourd'hui encore considérée comme une « prise de risque », assez souvent évacuée.

### Un cadre et des règles pour que le projet soit un succès

Pour que le projet fonctionne, il est important que l'animal et le maître répondent à certains critères : « *On ne peut pas introduire n'importe quel animal dans une communauté. Un chat agressif, un chien malpropre, bruyant ou mordeur ne seront pas les bienvenus* ». L'animal doit présenter des garanties comportementales comme « *ne pas manifester d'agressivité face à des inconnus* », et être en bonne santé. En outre, il doit être soigneusement

vermifugé et soumis à une visite vétérinaire deux semaines avant d'intégrer l'établissement.

Selon une enquête réalisée par l'Afirac en 1994, « *les directeurs d'établissement reconnaissent fortement les apports bénéfiques d'une présence animale auprès des personnes âgées, l'apport affectif étant à leurs yeux le plus important* ».

Ainsi, la présence d'un chien suffit à favoriser les contacts sociaux, donne l'occasion d'échanger sur des sujets divers et variés. Le comportement rassurant de l'animal renforce le sentiment de sécurité intérieure et maintient le contact à la réalité ; il améliore la mémoire, les capacités d'attention, de concentration, de discernement...

Cette enquête révèle aussi que les établissements favorables à l'accueil des animaux sont plutôt des structures importantes, contrairement aux petites structures qui y sont plus réticentes.



La présence d'un animal de l'établissement et d'animaux personnels est tout à fait compatible. Cependant, il importe de mettre en place une évaluation régulière permettant d'effectuer des « *ajustements, adaptations ou remises en question de certains des aspects du projet* ». Ainsi, l'arrivée d'un animal dans un établissement peut répondre à la demande d'un pensionnaire comme elle peut relever d'une demande collective ou bien encore d'une volonté de la direction d'un établissement. Il peut également s'agir de visites régulières d'un animal dans le cadre d'ateliers thérapeutiques spécifiques (zoothérapie ou médiation animale) ou dans un cadre présentiel (par exemple, les personnes peuvent promener l'animal).

Les auteurs expliquent que l'animal est un « *accoucheur de communication* » – d'autant plus qu'il ne juge pas, ne dénigre pas. Par ailleurs, en combattant le sentiment d'isolement et en gardant la personne âgée active, l'animal familier dont on s'occupe permet d'« *organiser son emploi du temps en vue d'assumer ses responsabilités à l'égard de celui-ci tout en les conciliant avec ses autres activités* ». Promener son chien régulièrement, sortir pour acheter sa nourriture, jouer avec lui... Autant de tâches qui mobilisent la personne et nourrissent son estime d'elle-même : « *Être reconnu comme responsable d'un animal, c'est tout simplement être reconnu ; c'est acquérir et éprouver sa valeur existentielle* ».

## La place de l'animal dans le secteur social et médico-social Un cadre juridique difficile à appréhender mais nécessaire

**D**ans les *Actualités sociales hebdomadaires (ASH)* n° 3214 du 18 juin 2021, le cabinet Dicea avocats (droit social et services à la personne), Alison Dahan (avocate associée) et Clarisse Girard (juriste, élève avocate) proposent un dossier juridique consacré à la médiation animale <sup>(1)</sup>.

Selon une enquête menée par Facco <sup>(2)</sup> et Kantar TNS <sup>(3)</sup> en 2018, près d'un foyer sur deux compte un animal de compagnie en France. Les animaux familiers occupent une place importante dans la vie des Français et particulièrement auprès des personnes en situation de fragilité physique, psychique ou sociale. Partant du constat que la médiation animale s'inscrit de plus en plus dans le secteur social et médico-social, le dossier aborde la thématique en faisant un focus sur l'évolution de la législation concernant les animaux et les perspectives d'évolution.

Si les bienfaits corrélés à la médiation animale sont avérés sur le terrain, « *l'encadrement de ce type de "soins" comme leur fonctionnement* » demandent une certaine réflexion. Actuellement, il n'existe aucune définition juridique et, donc, « *aucune sécurité juridique* » en matière de médiation animale. S'il n'y a pas de texte spécifique pour réglementer la pratique, il n'empêche que certaines dispositions régissent l'accessibilité des animaux dans les établissements publics relevant des secteurs social, médico-social et sanitaire.

Conformément à l'article R. 1112-48 du code de la santé publique, les animaux ne sont pas admis dans les hôpitaux à l'exception des chiens-guides d'aveugles. Cepen-

dant, ces derniers ne peuvent pas entrer dans les chambres de patients et dans les salles de soins. Dans les établissements sociaux et médico-sociaux, le législateur n'interdit pas expressément la présence d'un animal : c'est à la direction de l'établissement d'autoriser ou non la présence des animaux.

### Le statut juridique des animaux

La présence animale peut comporter des risques à l'égard des bénéficiaires : « *Des infections peuvent être transmises en cas de griffures ou de morsures de chiens ou de chats* », et il existe également des risques d'allergie. Selon l'article 1243 du code civil, « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé* ». Ainsi, l'intervenant en médiation animale est responsable de l'animal et des activités conduites à ses côtés : il lui incombe de souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle.

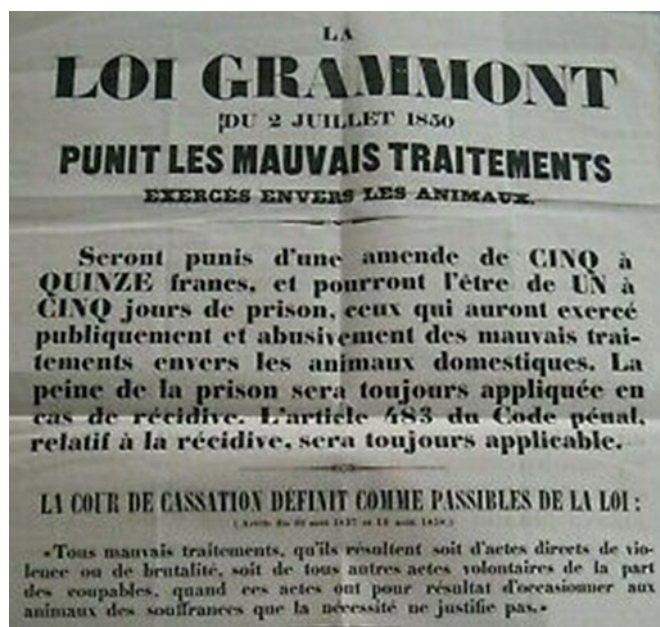
Au Moyen Âge, les animaux étaient considérés comme des sujets de droit : « *Ils devaient répondre de leurs agissements devant le juge et étaient défendus par des avocats. À l'issue de leur procès, ils pouvaient être ac-*

(1) – « Médiation animale : le droit des animaux » (4 pages).

(2) – La Facco est la fédération de l'industrie française de production et de commercialisation des aliments pour animaux familiers.

(3) – Kantar TNS est un cabinet d'études de marché et une entreprise de sondages.





Jacques Delmas de Grammont (1796-1862), général et député, est célèbre pour avoir fait voter par l'Assemblée nationale législative, le 2 juillet 1850, une loi dite loi Grammont qui « punit les mauvais traitements exercés envers les animaux ».

quittés ou condamnés, généralement à la pendaison ». Les animaux ont ensuite été intégrés dans certains articles du code civil de 1804. La loi « Grammont » de 1850 est la première loi française en matière de droit des animaux : elle punissait les personnes exerçant publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques.

C'est à compter du milieu des années 70 que « le législateur a reconnu le caractère sensible de l'animal » dans le code rural. Aujourd'hui, le droit des animaux s'est ouvert à la sphère privée et aux animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Plusieurs lois encadrent à la fois les traitements à l'égard des animaux, la vente d'animaux, l'euthanasie des animaux, les fourrières, etc. Plus récemment, en 2015, le législateur a modifié le code civil en intégrant la notion de sensibilité, rejoignant ainsi l'avancée initiée par le code rural.

L'animal reste soumis au régime des « biens » : il ne possède pas de personnalité juridique. À ce titre, « les associations de défense des animaux tentent de faire reconnaître un statut particulier aux animaux ». Le 29 janvier 2021, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, une proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, notamment en sanctionnant plus sévèrement les personnes se livrant à des sévices ou à des actes de cruauté à l'encontre des animaux. Si cette mesure était adoptée, « la peine serait portée à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros

d'amende et elle pourrait être complétée par un stage de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre la maltraitance (art. 8 et 9) ».

Le 2 juillet 2020, une proposition de référendum d'initiative partagée <sup>(4)</sup> en lien avec le bien-être animal a été lancée, proposant six mesures : l'interdiction de l'élevage en cage ; celle des élevages à fourrure ; la fin de l'élevage intensif ; l'interdiction de la chasse à courre, du déterrage et des chasses dites « traditionnelles » ; l'interdiction des spectacles avec des animaux sauvages et la fin de l'expérimentation animale. Au 2 juin 2021, ce projet de référendum est « soutenu par environ 930 000 personnes et 151 parlementaires (...). Les seuils ne sont donc pas encore atteints pour le moment ».

## Un code du bien-être animal en Belgique

En Belgique, le Parlement de Wallonie a adopté un code du bien-être animal en 2018. Ce texte régit la détention et le commerce d'animaux ou encore les expérimentations animales : il est, par exemple, interdit de teindre un animal (art. D.39) ou de détenir des animaux dans les cirques (art. D.25).



<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjZiZS9s7rxAhUrXoUKHc1XCigQFnoECAQQAw&url=http%3A%2F%2Fbienetreanimal.wallonie.be%2Ffiles%2Fdocuments%2FBEA-code-web.pdf&usq=AOvVaw1joNHkcalcHosXkFpojTLE>

(4) – Le référendum d'initiative partagée est une procédure prévue par l'article 11 de la Constitution de 1958 depuis la réforme constitutionnelle de 2008. Il donne la possibilité de formuler une proposition de loi devant le Parlement à condition d'être soutenue par 185 parlementaires et 10 % du corps électoral, soit environ 4,7 millions de personnes. Le texte proposé doit porter sur l'organisation des pouvoirs publics, les réformes en lien avec la politique économique, sociale et environnementale de la nation.

« *Des personnes qui parlent très peu vont se mettre à chanter !* »

## Carole Hesteau : de l'art-thérapie à la médiation animale

**C**arole Hesteau, 29 ans, est art-thérapeute <sup>(1)</sup>, musicothérapeute et intervenante en médiation animale en Mayenne. Accompagnée d'un chien, de chats, de tourterelles, de cochons d'Inde et de lapins, elle se déplace dans différents établissements pour proposer des séances... « au poil » !

La médiation animale tend à se développer tout doucement en Mayenne. Au-delà d'un certain effet de mode, cette approche suscite un intérêt grandissant en raison des effets positifs observés chez les personnes qui en bénéficient.

Carole Hesteau a obtenu son diplôme en art-thérapie au centre d'enseignement universitaire dédié à la profession d'art-thérapeute (Afratapem) de Tours en 2015 : « *Je n'ai pas exercé tout de suite parce qu'il n'y avait pas de poste salarié. Et me mettre à mon compte était inenvisageable pour moi à l'époque* ».

Après avoir beaucoup travaillé auprès d'enfants en situation de handicap, Carole Hesteau se forme au brevet de responsable d'exploitation agricole (BREA) au lycée agricole de Laval. Ce qui l'a conduite vers cette voie agricole est quelque chose qui l'anime depuis longtemps : son intérêt, voire son affection envers les animaux. L'option « ferme pédagogique » <sup>(2)</sup> est venue consolider l'une de ses aspirations professionnelles tout en la nuancant : « *Je ne voulais pas avoir un produit agricole à vendre. Moi, ce qui m'importait, c'était avant tout le lien avec les animaux* ».



Carole Hesteau, accompagnée de Bartók (berger des Shetland).

C'est en 2018 que Carole Hesteau décide de se lancer dans le micro-entrepreneuriat en tant qu'art-thérapeute et musicothérapeute. Quelque temps après, l'une des structures dans lesquelles elle intervient lui propose de venir avec son chien le temps d'un goûter. Carole Hesteau accepte et tout se passe à merveille aussi bien du côté des résidents que du côté canin. Ce sera le déclic incitant la jeune femme à se former à la médiation animale pour compléter sa pratique.

### L'improvisation n'est pas de mise...

Actuellement, il existe plusieurs types de formations en médiation animale. Cependant, il est parfois difficile de s'y retrouver mais seuls les diplômes universitaires sont reconnus par l'État <sup>(3)</sup> : « *Nous-mêmes, en tant que professionnels, nous nous demandons parfois ce que vaut notre diplôme et, en même temps, il est toujours temps d'apprendre* ». L'éthique et la conscience professionnelle sont de mise et il est important, selon Carole Hesteau, de se sentir légitime dans sa pratique et de continuer à se former. Toujours est-il que les résultats sur le terrain parlent d'eux-mêmes et que les retours des bénéficiaires et professionnels sont très encourageants.



Rikita et Java, deux tourterelles, permettent aux personnes de travailler leur motricité : par exemple, il faut tenir son bras légèrement en l'air pour porter une tourterelle.

(1) – L'art-thérapie est une approche visant à stimuler la création artistique des personnes à des fins thérapeutiques, pour favoriser un mieux-être. Elle englobe plusieurs arts dont les arts plastiques, le théâtre, la photographie, la musique (d'où la musicothérapie)...

(2) – Une ferme pédagogique est une structure présentant des animaux d'élevage et/ou des cultures et accueillant des visiteurs dans un but pédagogique (sensibiliser les personnes au monde de la campagne, au respect de la nature, etc.).

(3) – Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) indique qu'une formation est reconnue par l'État et qu'elle est adaptée au marché de l'emploi.

L'intervenante en médiation animale cite beaucoup d'exemples qui illustrent les bienfaits apportés par cette relation triangulaire praticien-animal-bénéficiaire. Ainsi, les tourterelles Rikita et Java occupent une place particulière : « *C'est avec ces animaux qu'on a le plus de résultats dans la relation, que les personnes s'ouvrent véritablement* ».

Carole Hestean rappelle qu'en Mayenne nous vivons plutôt en milieu rural et que les personnes âgées qu'elle accompagne ont souvent été en contact plus ou moins rapprochés avec des animaux. Certaines d'entre elles en ressentent le manque. La présence du chat Bourvil, par exemple, vient réactiver leur élan : « *Des personnes qui parlent très peu vont se mettre à chanter !* »

Carole Hestean souligne l'importance de tenir compte des besoins et attitudes des bénéficiaires mais également de ceux des animaux : « *Parfois, il faut repositionner les choses par rapport aux animaux, à leur envie ou pas, en fonction de comment on les sent en séance* ». Il s'agit alors de faire preuve d'adaptation et d'être attentif à ce que les animaux soient dans de bonnes dispositions pour ne mettre en difficulté ni les uns ni les autres. À ce propos, Carole Hestean constate que les lapins sont particulièrement sujets au stress et elle ne va peut-

être pas poursuivre l'accompagnement très longtemps avec eux.

Comme l'intervenante le rappelle, il est nécessaire d'avoir à l'esprit que pour une séance d'une heure dans un établissement, il y a en amont le temps de préparation de l'activité, le temps de préparation avec l'animal, le temps de trajet... C'est une activité professionnelle qui demande un investissement à plusieurs niveaux (accueil des animaux, nourriture, toilettage...). Cela requiert également du dialogue avec les professionnels qui travaillent quotidiennement aux côtés des bénéficiaires. C'est ce qui favorise un suivi le plus ajusté possible aux besoins thérapeutiques de chaque personne accompagnée.

Enfin, la relation de confiance et le plaisir sont au cœur de la démarche de Carole Hestean : c'est cela qui réveille l'élan des personnes et les relie à la joie, au partage, à la vie !

Carole Hestean

Mél. : [ch.artherapeute@gmail.com](mailto:ch.artherapeute@gmail.com)

Site Internet : <https://ch-artherapeute.jimdofree.com/>

## En s'occupant de l'animal, les personnes se sentent valorisées Retrouver une nouvelle jeunesse avec Plume !

**S**andrine Cazée, 55 ans, est art-thérapeute, présidente et comédienne d'une troupe de théâtre à Ernée et... intervenante en médiation animale. Elle a créé l'entreprise *Arc-en-ciel – Mettez de la couleur dans votre vie*.

Installée à son compte depuis onze ans à Montenay, Sandrine Cazée intervient auprès de personnes âgées dans des unités Alzheimer, des hôpitaux, des centres de soins et des Ehpad. Lors des séances d'art-thérapie qu'elle propose, il ne s'agit pas de transmettre une « technique » aux patients mais bien de favoriser leur expression. Pour ce faire, Sandrine Cazée a notamment recours à un outil qui fait mouche : la marionnette.

La médiation animale constitue entre 15 et 20 % de l'activité de Sandrine Cazée, soit trois heures par semaine. C'est une approche qui lui semble très complémentaire de son métier d'art-thérapeute. Ayant pu constater l'effet bénéfique de la présence animale auprès des personnes dans certains établissements, la professionnelle

s'est décidée à faire éduquer ses trois chiens pour pouvoir proposer des ateliers de médiation animale.

L'auto-entrepreneure parle humblement de son travail aux côtés de Plume, une jeune chienne Berger australien, dont elle salue l'intelligence, la vivacité et l'action auprès des personnes. Si la professionnelle considère Plume comme une « collègue », elle la perçoit d'abord comme un animal : « *Chacun sa place* ». En intervenant dans une démarche thérapeutique aux côtés des autres profession-



Sandrine Cazée



nels pluridisciplinaires, Sandrine Cazée pose un cadre sécurisant à la fois pour les personnes et pour Plume.

La professionnelle observe avec enthousiasme le fruit des interactions générées par la présence de l'animal : « *Quand Plume arrive dans l'établissement, les personnes s'ouvrent tout de suite* ». Cette « ouverture » passe par une joie exprimée au contact de la chienne mais également par les échanges entre les résidents.

Sandrine Cazée décrit la façon dont une dame parlait à Plume en la câlinant et en lui confiant des petits secrets à l'oreille... L'animal fait également « *remonter des souvenirs* », ce qui est particulièrement favorable aux personnes souffrant de troubles cognitifs.

### L'animal incarne pleinement son rôle dans la médiation

Sandrine Cazée explique qu'elle est de plus en plus sollicitée pour intervenir avec Plume dans des établissements. L'activité a fait ses preuves : c'est une approche non-médicamenteuse qui peut compléter certains traitements anxiolytiques, voire parfois permettre d'en réduire le dosage. La professionnelle souligne le fait que la jeune chienne agit instinctivement au service du bien-être des patients : « *Même auprès d'une personne handicapée, par exemple une personne qui a un côté paralysé, elle va aller lécher le côté paralysé* ».

En plus du sens du toucher qu'elle stimule chez les personnes et de l'affection spontanée dont elle témoigne, Plume sait exactement ce qu'elle a à faire une fois passées les portes d'un établissement. Elle incarne pleinement son rôle : être calme, faire des exercices avec les personnes, répondre aux « ordres »... La chienne sait également réagir lorsqu'une personne se comporte brusquement avec elle : « *L'animal sait parfaitement à qui il s'adresse et donc il s'adapte* ».

Sandrine Cazée souligne qu'il est valorisant pour les personnes de pouvoir s'occuper de Plume dans un contexte où c'est plutôt d'eux dont on s'occupe : « *Les rési-*



Plume, un Berger australien, « *redonne confiance en soi. Elle comble le vide.* » (www.arcenciel53.fr)



La présence de Plume « *va rassurer par sa spontanéité et sa sincérité. Elle sécurise. Elle permet de communiquer avec les autres.* » (www.arcenciel53.fr).

*dents sont super fiers. Ils donnent des ordres, elle obéit... C'est fabuleux* ». Comme elles se sentent mobilisées, qu'elles ont envie d'aller vers Plume, les personnes sont stimulées tant sur les plans de la motricité, de la mémoire que de l'affect et de l'émotionnel.

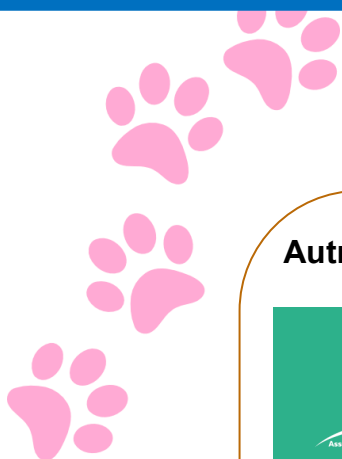
Selon Sandrine Cazée, la médiation animale est en pleine évolution en Mayenne et c'est une activité qui promet d'avoir un bel avenir tant la demande est croissante.

Pour le moment, la professionnelle ne souhaite pas diversifier sa pratique. D'ailleurs, elle précise : « *Je ne suis pas zoo-thérapeute. Je suis art-thérapeute et c'est mon chien qui a reçu l'éducation pour intervenir auprès d'un public fragile* ». Il y a donc plusieurs façons d'intervenir dans la médiation animale, pour le bénéfice du plus grand nombre...

**ARC EN CIEL**  
« mettez de la couleur dans votre vie »

Sandrine Cazée  
Mél. cazeesandrine@gmail.com  
Tél. 06 43 02 77 35  
Site Internet : <https://www.arcenciel53.fr/>





### Autres associations mayennaises proposant de la médiation animale



*Association déclic médiation par l'animal (ADMA)*  
 Activités associant l'animal (La Selle-Craonnaise)  
 Personne à contacter : Sandrine Portejoie (présidente)  
 Tél : 07 89 22 68 93  
 Mél : sandrineportejoie@live.fr  
 Site Internet : [www.declicmediationanimale.fr](http://www.declicmediationanimale.fr).



*Un poil dans la main (Changé)*  
 Personne à contacter : Caroline Diallo (présidente)  
 Tél : 06 89 68 40 89  
 Mél : carolynenini@yahoo.fr  
 Facebook : Un poil dans la main

### Villaines-la-Juhel : découverte d'amis à poils longs

*Le Courrier de la Mayenne* le rappelle dans son édition du 17 juin 2021 : le recours à la médiation animale peut se développer dans de nombreuses structures et auprès des publics les plus divers. À Villaines-la-Juhel, pour « Active », espace de découvertes et d'initiatives (EDI), aujourd'hui section du Centre communal d'action sociale (CCAS), la médiation animale est « *une animation originale, unique sur le secteur* », et qui répond à un souci de « *recherche d'innovation* ». Avec Nathalie Petithomme, infirmière zoothérapeute, et ses chiens et « *collègues de travail* » à poils longs, des séances de médiation animale viennent enrichir les multiples activités déjà proposées. « *Lancement de balles, mais également, parcours, toilettage, promenade... sont au menu.* » L'animatrice, Florie Frileux, précise que l'activité permet de faire du sport en s'amusant, sans oublier « *le contact avec l'animal, le relationnel, une confiance réciproque entre l'animal et la personne, et la convivialité développée dans le groupe* »...



### Brains-sur-les-Marches : une expérience sur les ondes de France bleu Mayenne

Dans la chronique « Circuits courts en Mayenne », France bleu Mayenne présente le travail de Candice Jouquand, éducateur canin à Brains-sur-les-Marches, qui propose également de la médiation animale dans les Ehpad. L'émission, d'une durée de quatre minutes, est disponible en replay : <https://www.francebleu.fr/emissions/circuits-courts-en-mayenne/mayenne/circuits-courts-132>

## *Peyo – cheval de cœur*, d'Équidéo (2017)

### Quand un équidé rend visite aux patients hospitalisés

**P**eyo – cheval de cœur<sup>(1)</sup> est un documentaire réalisé par Équidéo dans lequel Hassen Bouchakour raconte son parcours et son engagement aux côtés de Peyo, un cheval pas banal... puisqu'il intervient à l'hôpital.

Tout commence en 2011 lorsque Hassen Bouchakour rencontre Peyo pour la première fois. Le cheval est fougueux, récalcitrant... Cela dure plus d'un an. Hassen travaille alors dans le milieu du spectacle, du cabaret plus précisément. Après avoir baissé les bras, pensant ne rien pouvoir « *en faire* », l'artiste finit par trouver un terrain d'entente avec Peyo. Dès lors, leur relation ne cessera de se renforcer.

Au fil des spectacles, des voyages et du travail qu'il accomplit avec Peyo, Hassen Bouchakour se rend compte de la propension du cheval à aller vers les personnes fragiles, malades. Peyo est attiré par ces personnes dont il semble sentir le besoin de soin. Au contact de celles-ci, le cheval adopte un comportement mêlé de douceur, de calme et d'attention.

Après avoir vécu un traumatisme personnel au cours duquel Peyo lui a été d'un immense soutien, Hassen Bouchakour réalise pleinement sa particularité. Il observe cette capacité de Peyo à se mettre instinctivement à l'écoute de la personne fragilisée. Il semble « savoir » ce qu'il y a à faire. L'artiste se dit que c'est un potentiel à explorer, à mettre au service des personnes qui en ont besoin.

C'est ainsi que débute une nouvelle aventure avec celui qu'il nomme son « *partenaire de vie* ». Il n'a besoin ni de



Hassen Bouchakour  
et Peyo

cravache ni d'éperons pour communiquer avec Peyo. Tout se base sur la confiance et l'écoute mutuelle. Ainsi, il ira même jusqu'à apprendre au cheval à faire ses besoins sur commande, avant d'entrer à l'hôpital. Sans cela, le projet n'aurait pu voir le jour. Il tresse les crins de Peyo, couvre son corps et brosse ses sabots minutieusement avant et après les interventions. L'hygiène est scrupuleusement respectée.

Le documentaire met en évidence les déplacements d'Hassen Bouchakour et du cheval dans l'hôpital, le caractère à la fois insolite et bénéfique de cette situation inédite. On peut voir Peyo reculer avec une grande délicatesse pour sortir des chambres. Et on peut surtout le voir à l'œuvre auprès des patients... Il en ressort du silence, de l'émotion, du mystère : « *Les chevaux sont capables de lire en nous avant que nous-mêmes on ressentent les choses* ».

Peyo favorise l'expression des patients, autant verbale que non verbale. Il y a quelque chose qui se passe mais qu'on ne peut pas vraiment expliquer : un chemin direct tissé d'affect. Comme le dit l'une des soignantes d'un service de gériatrie : « *Le cheval permet d'ouvrir des tiroirs qu'on ne peut pas ouvrir en temps normal* ».

Quand il perçoit une pathologie chez un patient, Peyo se dirige vers le membre qui est malade, parfois la tête, parfois le cœur, parfois les jambes et il se met à avoir des réactions assez surprenantes. Par exemple, il peut lécher la zone affectée ou simplement se concentrer sur celle-ci.

En outre, ce projet fédère toute l'équipe de soignants comme en témoigne Marie Lombard, médecin gériatre et cheffe de service. Tous bénéficient de l'apaisement suscité par le passage de Peyo et d'Hassen Bouchakour. Ce dernier a créé une association qui se nomme Les sabots du cœur : elle vise à faire connaître l'action de Peyo mais également à étudier, de façon scientifique, les différents résultats obtenus sur les patients que Peyo accompagne. En effet, la capacité de Peyo à détecter des cancers chez l'homme questionne les scientifiques.

(1) – Sur le site Internet de la chaîne Equidéo Horse TV channel, on peut visionner la première partie du documentaire (d'une durée de vingt minutes) : <https://www.equideo.be/videos/peyo-cheval-de-coeur-partie-1/>